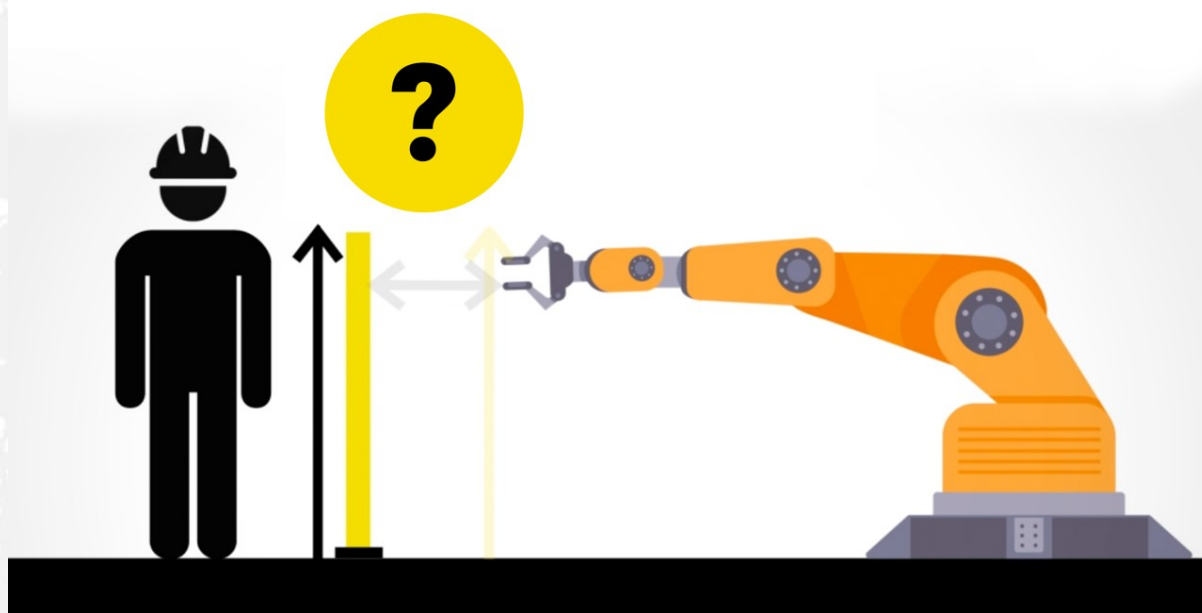


DISTANCES DE SÉCURITÉ



Ce qu'il faut retenir

Sur le lieu de travail, certaines machines ou installations peuvent être dangereuses pour la sécurité et la santé du personnel. Les travailleurs qui opèrent près d'une machine ou d'une installation peuvent courir le risque d'être électrocutés, happés par des pièces mobiles, exposés au bruit, à la chaleur, au rayonnement, etc.

Pour limiter les risques d'exposition, l'employeur peut utiliser des EPC, des équipements de protection collective. Parmi les mesures qu'il peut prendre, il peut aussi mettre en place des distances de sécurité à respecter entre le travailleur et la machine. Mais le plus souvent, ces distances sont directement indiquées par le fabricant lors de la conception de la machine.

Une distance de sécurité correspond à la distance minimale à laquelle il est requis qu'une structure de protection soit placée par rapport à une zone dangereuse. Ces structures peuvent être des écrans ou des capots de protection, par exemple.

La réglementation concernant les distances de sécurité

La norme NF EN ISO 13857 pour les distances de sécurité empêchant les membres supérieurs et inférieurs d'atteindre les zones dangereuses est une norme incontournable pour la conception et la vérification de la conformité des protecteurs.

Elle définit notamment la taille des ouvertures dans les protections pour éviter que les travailleurs soient trop exposés aux risques liés à la machine, l'écart maximal entre le sol et la protection (18 cm) et l'écart

Elle doit être mise en lien avec la norme ISO 14120 concernant les prescriptions générales pour la conception et la construction des protecteurs fixes et mobiles. Par exemple, en cas de risque prévisible d'éjections de pièces de la machine, l'enceinte de protection doit être conçue et construite de façon à contenir et résister à de tels impacts.

